

HENRIETTE Nathalie

16 décembre 2021, retrait sans remplacement

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 16 décembre 2021, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

Le retrait de Maître Nathalie HENRIETTE, commissaire-priseuse associée, membre de la société d'exercice libéral par actions simplifiées « SELAS DE CRISNAY HENRIETTE », titulaire d'un office de commissaire-priseur à la résidence de Versailles (Yvelines), a pris effet.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée : « SELAS DE CRISNAY ».
